

LISTE DES PRESTATIONS COMMERCE COMBIRISK BUSINESS

Août 2020

L'assurance commerce d'Allianz en bref

RESPONSABILITÉ CIVILE		GROUPES ÉCONOMIQUES									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		Avocats et fiduciaires	Architectes et ingénieurs	Méd. et pers. exerçant une prof. méd.	Industrie de la construction	Entreprises de services IT	Entrep. de fabric. et de commerce	Hôtels et restaurants	Exploitations agricoles	Branche automobile	Associations
COUVERTURE DE BASE COMBIRISK	PRESTATIONS ASSURÉES										
- Somme d'assurance par année d'assurance pour les dommages corporels et matériels et les frais de prévention de dommages (double garantie)	■ Standard: CHF 5 mio Option: CHF 10 mio et CHF 15 mio	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
- Somme d'assurance par année d'assurance pour les préjudices pécuniaires (double garantie)	■ Standard: CHF 1 mio Option: de CHF 250 000.- à CHF 2 mio	✓									
- Franchise pour les dommages corporels et matériels	■ Standard: CHF 500.- Option: de CHF 1000.- à CHF 100 000.-	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
- Franchise pour les préjudices pécuniaires	■ Standard: CHF 25 000.- Option: de CHF 5000.- à CHF 100 000.-	✓									
- Validité territoriale	Monde entier (sans USA/Canada)	P	✓	P	✓	P	✓	✓	✓	✓	✓
- Validité temporelle	Principe de la survenance du sinistre Principe de la réclamation (claims made)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Assurés dans la couverture de base:	■	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
- risques d'exploitation accessoires											
- dommages lors du chargement et du déchargement											
- conventions de dégagement de la responsabilité											
- objets déposés dans les vestiaires											
- utilisation occasionnelle à titre professionnel de véhicules à moteur de tiers jusqu'à 3,5 tonnes											
- biens-fonds, bâtiments et locaux loués, pris en leasing ou affermés, y c. perte de clés											
- installations et appareils de télécommunication loués et pris en leasing											
- voyages d'affaires et participation à des congrès et à des foires dans le monde entier											
- communication de crise (frais liés aux RP)											
- dossiers clients											
- appareils à laser et rayons ionisants											
- immeubles (biens-fonds, bâtiments, locaux et installations, y c. copropriété)											
	CHF 50 000.-										

- Également assurés
- En option
- Également assurés sans prime
- * = Conformément aux dispositions légales

- P = Disposition particulière des conditions à prendre en compte
- F = Industrie de la construction assortie de risques de fabrication
- PA = preneur d'assurance
- SA = somme d'assurance

<ul style="list-style-type: none"> – assurance du risque subséquent en cas de cessation d'activité ou de décès du preneur d'assurance – dommages corporels et matériels par suite d'un cyberincident – RC privée lors de voyages d'affaires dans le monde entier – frais de nettoyage – traitement de dommages dans le cadre de la franchise – frais de prévention de dommages – dommages en rapport avec des atteintes à l'environnement – procédure d'arbitrage – prolongation du délai de prescription à 5 ans – perte de clés confiées – préjudices pécuniaires / communication de données – assurance prévisionnelle pour des entreprises nouvellement fondées/reprises – assurance prévisionnelle pour de nouveaux risques (changement d'activité ou nouvelle activité) – véhicules d'usine empruntant la voie publique (autorisation cantonale nécessaire) 	CHF 100 000.–											
	CHF 100 000.–											
PAQUET DE COUVERTURE COMBIRISK PLUS	PRESTATIONS ASSURÉES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
– Responsabilité civile du maître de l'ouvrage	<input type="checkbox"/> Somme construc. max. CHF 1 mio	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
– Dommages aux objets confiés et travaillés	<input type="checkbox"/>			✓	✓	✓	✓	✓			✓	
– Drones/modèles réduits d'aéronefs	<input type="checkbox"/>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
– Inclusion du risque consortium	<input type="checkbox"/> Somme construc. max. CHF 2 mio		✓		✓							
– Responsabilité civile selon l'art. 71 LCR	<input type="checkbox"/> CHF 5 mio, augmentation possible				✓					✓		
– Exportations indirectes vers USA/Canada à l'insu des assurés	<input type="checkbox"/>				F		✓					
– Frais de constatation ou d'élimination de défauts/dommages	<input type="checkbox"/>				✓		✓					
– Responsabilité civile du fait de publications dans les médias	<input type="checkbox"/> CHF 100 000.–, augm. possible	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
– RC privée pour les exploitations agricoles	<input type="checkbox"/>									✓		
– RC privée pour pratique de la chasse en Suisse	<input type="checkbox"/>									✓		
– RC privée pour dommages causés à des chevaux loués ou empruntés, y c. équipements d'équitation et attelages	<input type="checkbox"/> CHF 10 000.–, augm. possible									✓		
– Frais de rappel de produits – frais d'information	<input type="checkbox"/> CHF 100 000.–, augm. possible				✓	✓	✓	✓	✓	✓		
– Protection juridique en cas de procédure pénale ou administrative (sans franchise)	<input type="checkbox"/> CHF 250 000.–, augm. possible	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
– Organismes/détaillants de voyages à titre d'activité accessoire	<input type="checkbox"/>						✓	✓				
– Préjudices pécuniaires dus à un incident de construction	<input type="checkbox"/> CHF 500 000.–, augm. possible				✓							
– Renonciation au recours ou à la réduction des prestations en cas de faute grave	<input type="checkbox"/>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Remarque: les extensions de couverture peuvent présenter des réglementations divergentes en matière de franchise.												
PAQUET DE COUVERTURE COMBIRISK TOP		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
– Frais de démontage et de montage pour l'industrie de la construction	<input type="checkbox"/> CHF 250 000.–, augm. possible				✓							
– Dommages aux objets travaillés et confiés Top	<input type="checkbox"/> CHF 50 000.–, Option: CHF 100 000.–					✓	✓					
– Dommages aux objets travaillés et confiés pour l'industrie de la construction Top	<input type="checkbox"/> CHF 50 000.–, Option: CHF 100 000.–				✓							
Responsabilité civile produits élargie:	<input type="checkbox"/> CHF 250 000.–, augm. possible				F		✓					
– frais de démontage et de montage												
– dommages d'adjonction, de mélange et de transformation												
– dommages causés par des machines, des parties de machines, des logiciels de commande												
– frais de transformation et de traitement ultérieurs												
– Automatisation des bâtiments (pour les entreprises d'installations électriques)	<input type="checkbox"/> CHF 50 000.–				✓							
– Tribunes et gradins temporaires	<input type="checkbox"/>										✓	
– Perte d'usage	<input type="checkbox"/> CHF 250 000.–, augm. possible				F		✓					
– Rappel de produits: frais d'information	<input type="checkbox"/> CHF 100 000.–, augm. possible				F		✓					
– Dommages aux véhicules à moteur confiés et travaillés	<input type="checkbox"/>										✓	
– Dommages aux outils et machines agricoles loués ou empruntés	<input type="checkbox"/> CHF 10 000.–, augm. possible									✓		
– Dommages et défauts aux ouvrages/installations ainsi que préjudices pécuniaires	<input type="checkbox"/> CHF 250 000.–, augm. possible		✓									
– Préjudices pécuniaires d'entreprises de services IT	<input type="checkbox"/> CHF 250 000.–, augm. possible					✓						
Remarque: les extensions de couverture peuvent présenter des réglementations divergentes en matière de franchise.												



PROTECTION JURIDIQUE

COUVERTURE DE BASE COMBIRISK		PRESTATIONS ASSURÉES
– Renseignements juridiques téléphoniques	●	
– Droit du travail, droit pénal et droit pénal administratif pour couvrir les principaux risques menaçant la survie de l'entreprise	<input type="checkbox"/>	CHF 600 000.–
– Conseil juridique en droit suisse des contrats, même en l'absence de litige, p. ex. vérification de contrats	<input type="checkbox"/>	CHF 600.–
– Cyberrisques: litiges en relation avec des fournisseurs Internet, des exploitants de plateformes Internet, des fournisseurs de messagerie, des entreprises de cartes de crédit, l'exercice de prétentions en cas de violation de droits de la personnalité, en cas d'usurpation d'identité, d'abus de cartes de crédits ou d'abus de données de comptes, litiges liés à des domaines Internet	<input type="checkbox"/>	CHF 15 000.– (CH/FL/UE)
– Protection juridique circulation	<input type="checkbox"/>	CHF 600 000.–
PAQUET DE COUVERTURE COMBIRISK PLUS		
– Droit des dommages-intérêts et droit des assurances, en particulier pour les conséquences d'accidents du travail, droit du bail et du voisinage afin d'éviter les pertes d'affaires dues à des litiges avec des bailleurs à loyer et à ferme ou des voisins	<input type="checkbox"/>	CHF 600 000.–
– Exercice de prétentions ou de droits et litiges en relation avec les cyberrisques	<input type="checkbox"/>	CHF 15 000.–
PAQUET DE COUVERTURE COMBIRISK TOP		
– Droit des contrats en général en cas de litiges avec des fournisseurs, des donneurs de leasing, des prestataires de services et des clients	<input type="checkbox"/>	CHF 150 000.–
FRANCHISE		
– Par événement	■	CHF 0.–



BIENS MOBILIERS

INCENDIE/DOMMAGES NATURELS		
COUVERTURE DE BASE COMBIRISK PAR SITE	PRESTATIONS ASSURÉES	OPTIONS
– Marchandises, installations et biens de tiers (en location/leasing) ou biens mobiliers d'exploitations agricoles, produits de la récolte, bétail et biens de tiers (en location/leasing)	■ SA convenue à la valeur totale	Max. CHF 5 mio
– Automates y c. leur contenu	<input type="checkbox"/> Coassurés dans les limites de la SA pour les marchandises/ installations	Max. CHF 1 mio
– Autres biens de tiers (pas en location/leasing)	<input type="checkbox"/> SA convenue	Max. CHF 1 mio
– Dommages incendie: incendie, fumée, foudre, explosion, chute ou atterrissage forcé d'aéronefs ou de véhicules spatiaux, terrorisme	■	
– Événements naturels*	■	
– Dommages dus au roussissement et à la chaleur ainsi que ceux causés par un feu utilitaire	■ CHF 5000.–	
– Assurance prévisionnelle	■ 10% SA Inc., min. CHF 10 000.–	
– Valeurs pécuniaires	■ CHF 5000.–	Augm. selon le mode de conservation
– Constructions facilement transportables, y c. contenu, seulement incendie*	<input type="checkbox"/> SA convenue	Max. CHF 5 mio
– Serres, vitrages de couche et tunnels en plastique, y c. contenu, seulement incendie*	<input type="checkbox"/> SA convenue	Max. CHF 500 000.–
PAQUET DE COUVERTURE COMBIRISK PLUS		
Véhicules à moteur:		
– comme marchandises à l'intérieur de bâtiments	<input type="checkbox"/> SA convenue à la valeur totale	Max. CHF 2 mio
– comme marchandises en plein air, seulement incendie*	<input type="checkbox"/> SA convenue à la valeur totale	
– VM propres avec plaques de contrôle, seulement incendie*	<input type="checkbox"/> SA convenue à la valeur totale	
– VM propres sans plaques de contrôle	<input type="checkbox"/> SA convenue à la valeur totale	
– VM de tiers au lieu d'assurance, seulement incendie*	<input type="checkbox"/> SA convenue	Max. CHF 500 000.–
– caravanes, mobile homes et bateaux, seulement incendie*	<input type="checkbox"/> SA convenue	Max. CHF 2 mio
– Autres choses, seulement incendie*	<input type="checkbox"/> SA convenue	Max. CHF 500 000.–
PAQUET DE COUVERTURE COMBIRISK TOP		
– Revenus provenant de la sous-location de locaux commerciaux	<input type="checkbox"/> SA convenue, durée de la garantie 24 mois	Max. CHF 200 000.–
COMBIRISK COUVERTURES INDÉPENDANTES DU SITE		
– Assurance externe dépendante, validité territoriale Monde	■ 20% de la SA Incendie, min. CHF 10 000.–	
– Choses spéciales et frais	■ 20% de la SA Incendie, min. CHF 10 000.–	
– Dommages dans les limites de la parcelle	■ CHF 10 000.–	
– Autres biens de tiers (pas en location/leasing)	■ CHF 10 000.–	

FRANCHISE			
– Par événement	<input checked="" type="checkbox"/>	CHF 500.–	De CHF 200.– à CHF 100 000.–
– En cas de dommage naturel	<input checked="" type="checkbox"/>	Inventaire agricole: 10% indem., min. CHF 1000.–, max. CHF 10 000.– Autres biens mobiliers: 10% indem., min. CHF 2500.–, max. CHF 50 000.–	
DOMMAGES NATURELS SPÉCIAUX			
COUVERTURE DE BASE COMBIRISK		PRESTATIONS ASSURÉES	OPTIONS
– Autres biens de tiers (pas en location/leasing)	<input type="checkbox"/>	SA convenue	Max. CHF 1 mio
Véhicules à moteur:			Max. CHF 500 000.– par couv., exclusion/réduction grêle possible
– comme marchandises en plein air	<input type="checkbox"/>	SA convenue	
– VM propres avec plaques de contrôle	<input type="checkbox"/>	SA convenue	
– VM de tiers au lieu d'assurance	<input type="checkbox"/>	SA convenue	
– Caravanes, mobile homes et bateaux	<input type="checkbox"/>	SA convenue	Max. CHF 500 000.–
– Constructions facilement transportables, y c. leur contenu	<input type="checkbox"/>	SA convenue	
– Serres, vitrages de couche et tunnels en plastique y c. leur contenu	<input type="checkbox"/>	SA convenue	Max. CHF 200 000.–; exclusion/réduction grêle possible
– Autres choses	<input type="checkbox"/>	SA convenue	Max. CHF 500 000.–
– Événements naturels*	<input checked="" type="checkbox"/>		
COMBIRISK COUVERTURES INDÉPENDANTES DU SITE			
– Choses spéciales et frais	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre de la SA Dommages naturels spéciaux	
FRANCHISE			
– Par événement	<input checked="" type="checkbox"/>	Invent. agricole: 10% indem., min. CHF 1000.–, max. CHF 10 000.– Autres biens mobiliers: 10% indem., min. CHF 2500.–, max. CHF 50 000.–	
VOL			
COUVERTURE DE BASE COMBIRISK		PRESTATIONS ASSURÉES	OPTIONS
– Marchandises, installations et biens de tiers ou biens mobiliers d'exploitations agricoles, produits de la récolte, bétail et biens de tiers	<input checked="" type="checkbox"/>	SA convenue	Max. CHF 5 mio
– Marchandises exposées au risque vol	<input type="checkbox"/>	SA convenue	Max. CHF 5 mio
– Vol avec effraction et détournement	<input checked="" type="checkbox"/>		
– Détériorations de biens mobiliers et/ou bâtiments résultant d'un vol avec effraction	<input checked="" type="checkbox"/>		
– Valeurs pécuniaires	<input checked="" type="checkbox"/>	CHF 5000.–	Augmentation selon le mode de conservation
PAQUET DE COUVERTURE COMBIRISK PLUS			
Véhicules à moteur, y c. vol simple:			Max. CHF 2 mio
– comme marchandises à l'intérieur de bâtiments	<input type="checkbox"/>	SA convenue	
– comme marchandises en plein air	<input type="checkbox"/>	SA convenue	
– VM propres avec plaques de contrôle	<input type="checkbox"/>	SA convenue	
– VM propres sans plaques de contrôle	<input type="checkbox"/>	SA convenue	
– VM de tiers au lieu d'assurance	<input type="checkbox"/>	SA convenue	
– caravanes, mobile homes et bateaux	<input type="checkbox"/>	SA convenue	Max. CHF 500 000.– Max. CHF 2 mio
– Cyclomoteurs et cycles comme marchandises commerciales contre le vol simple	<input type="checkbox"/>	CHF 5000.–	Augm. à CHF 10 000.–
– Valeurs pécuniaires et bijoux dans coffres-forts de chambres	<input type="checkbox"/>	CHF 5000.–	Augm. poss.
PAQUET DE COUVERTURE COMBIRISK TOP			
– Automates y c. leur contenu à l'intérieur d'un bâtiment	<input type="checkbox"/>	SA convenue	Max. CHF 100 000.–
– Vitrines y c. leur contenu	<input type="checkbox"/>	SA convenue	Max. CHF 10 000.– sans marchandises exposées au vol
– Sculptures en plein air contre la détérioration et le vol	<input type="checkbox"/>	SA convenue	Max. CHF 50 000.–
– Vol simple pour les cyclomoteurs et les cycles de l'entreprise	<input type="checkbox"/>	SA convenue	Max. CHF 10 000.–

COMBIRISK COUVERTURES INDÉPENDANTES DU SITE		
Assurance externe dépendante, validité territoriale Monde: – vol avec effraction et détournement – vol dans des baraques fermées à clé, des véhicules fermés à clé et des constructions inachevées et fermées à clé	■ 20% de la SA Vol, min. CHF 10 000.– ■ CHF 5 000.–	Max. CHF 50 000.–
– détournement (y c. valeurs pécuniaires), validité territoriale Monde	■ CHF 5 000.–	Max. CHF 50 000.–
– choses spéciales et frais	■ 20% SA Vol, min. CHF 10 000.–	
– frais de changement de serrures	■ CHF 10 000.–	Max. CHF 60 000.–
FRANCHISE		
– Par événement	■ CHF 500.–	De CHF 200.– à CHF 100 000.–
– Vol simple de véhicules à moteur	20%, min. CHF 2 000.–	
DÉGÂTS D'EAU		
COUVERTURE DE BASE COMBIRISK	PRESTATIONS ASSURÉES	OPTIONS
– Marchandises, installations et biens de tiers ou biens mobiliers agricoles, produits de la récolte, bétail et biens de tiers	■ SA convenue	Max. CHF 2 mio
– Automates y c. leur contenu	<input type="checkbox"/> Coassurés dans les limites de la SA pour les marchandises/installations	
– Écoulement d'eau et d'autres liquides provenant de conduites et des installations et appareils raccordés y c. les frais dus à la perte de liquide	■	
– Écoulement d'eau ou d'autres liquides provenant de conduites qui ne desservent pas le bâtiment (couverture de la différence)	■	
Eaux pluviales et celles provenant de la fonte de neige ou de glace et pénétrant – par le toit, les chéneaux et les tuyaux d'écoulement extérieurs – par des fenêtres et des portes fermées	■	
– Refoulement des eaux d'égout ainsi que des eaux souterraines ou de ruissellement	■	
– Écoulement d'eau et d'autres liquides d'installations de chauffage et de citernes qui en font partie ainsi que d'échangeurs thermiques et/ou de pompes à chaleur	■	
– Écoulement d'eau provenant de lits à eau, d'aquariums, de fontaines d'agrément, d'humidificateurs, de déshumidificateurs et de climatiseurs portables	■	
– Frais de dégel et de réparation de conduites d'eau endommagées par le gel (installées par le preneur d'assurance en tant que locataire)	■	
– Valeurs pécuniaires	■ CHF 5 000.–	Max. CHF 10 000.–
PAQUET DE COUVERTURE COMBIRISK PLUS		
Véhicules à moteur: – dans le bâtiment (marchandise propre et commerciale) – VM de tiers au lieu d'assurance – caravanes, mobile homes et bateaux au lieu d'assurance	<input type="checkbox"/> SA convenue <input type="checkbox"/> SA convenue <input type="checkbox"/> SA convenue	Max. CHF 2 mio Max. CHF 500 000.– Max. CHF 2 mio
COMBIRISK COUVERTURES INDÉPENDANTES DU SITE		
– Assurance externe dépendante, validité territoriale Monde	■ 20% de la SA Dégâts d'eau, min. CHF 10 000.–	
– Choses spéciales et frais	■ 20% de la SA Dégâts d'eau, min. CHF 10 000.–	
– Frais de recherche de fuites, de dégagement et de réparation	■ CHF 10 000.–	Max. CHF 100 000.–
FRANCHISE		
– Par événement	■ CHF 500.–	De CHF 200.– à CHF 100 000.–
BRIS DE GLACES		
COUVERTURE DE BASE COMBIRISK	PRESTATIONS ASSURÉES	OPTIONS
– Vitrages du mobilier	■ SA convenue	Max. CHF 50 000.–
Vitrages du bâtiment: – baignoires et cuvettes de douche – revêtements de façades et revêtements muraux – surfaces de cuisson en vitrocéramique – lavabos, éviers, cuvettes de W.-C. (y c. les réservoirs de chasse d'eau), bidets, urinoirs, y c. leurs parois de séparation – réclames lumineuses et enseignes en verre ou en matière synthétique – coupoles translucides en matière synthétique – verres de capteurs et de cellules solaires fixés à demeure au bâtiment, y c. installations photovoltaïques – carreaux artificiels et naturels utilisés comme revêtements de cuisines et de salles de bains ou rebords de fenêtres	<input type="checkbox"/> SA convenue	Max. CHF 50 000.–

PAQUET DE COUVERTURE COMBIRISK PLUS			
– Vitrages de halles de squash	<input type="checkbox"/>	SA convenue	Max. CHF 50 000.–
– Serres, vitrages de couches	<input type="checkbox"/>	SA convenue	Max. CHF 200 000.–
COMBIRISK COUVERTURES INDÉPENDANTES DU SITE			
– Choses spéciales et frais	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre de la SA Bris de glaces	
– Fenêtres d'églises et vitraux	<input type="checkbox"/>	SA convenue	Max. CHF 50 000.–
– Récipients en verre des installations de pompage du lait	<input type="checkbox"/>	CHF 1000.–	
FRANCHISE			
– Par événement	<input checked="" type="checkbox"/>	CHF 500.–	De CHF 0.– à CHF 100 000.–
INTERRUPTION D'EXPLOITATION			
COUVERTURE DE BASE COMBIRISK	PRESTATIONS ASSURÉES	OPTIONS	
– Chiffre d'affaires brut	<input checked="" type="checkbox"/> SA convenue = CA assuré, durée de la garantie 24 mois	Max. CHF 10 mio	
Dommages d'interruption d'exploitation par suite:			
– d'incendie/de dommages naturels	<input type="checkbox"/> SA convenue		
– de dommages incendie résultant d'actes terroristes	<input type="checkbox"/> SA convenue		
– de vol	<input type="checkbox"/> SA convenue		
– de dégâts d'eau	<input type="checkbox"/> SA convenue		
– de bris de glaces	<input type="checkbox"/> SA convenue		
– de dommages Extended Coverage	<input type="checkbox"/> SA convenue		
– Dommages de répercussion engendrés par des entreprises tierces au sein de l'UE/de l'AELE/du RU	<input checked="" type="checkbox"/> 20% du CA assuré		
– Dommages de répercussion causés par une infrastructure interactive CH/FL	<input checked="" type="checkbox"/> CHF 10 000.–	Max. CHF 50 000.–	
Frais supplémentaires:			
– frais en vue de restreindre le dommage	<input checked="" type="checkbox"/> SA convenue		
– dépenses spéciales	<input checked="" type="checkbox"/> 20% du CA assuré, min. CHF 10 000.–		
– Forfait journalier en cas d'interruption d'exploitation jusqu'à 20 jours ouvrables, seulement professions médicales	<input type="checkbox"/> CHF 50.–, délai de carence 3 jours	Augmentation jusqu'à CHF 3000.–	
PAQUET DE COUVERTURE COMBIRISK PLUS			
– Dommages causés par des tremblements de terre	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre de la SA convenue	
FRANCHISE			
– Par événement	<input checked="" type="checkbox"/>	CHF 500.–	De CHF 200.– à CHF 100 000.–
– En cas de tremblement de terre	<input checked="" type="checkbox"/>	Franchise selon Tremblements de terre et éruptions volcaniques	
FRAIS SUPPLÉMENTAIRES			
COUVERTURE DE BASE COMBIRISK	PRESTATIONS ASSURÉES	OPTIONS	
Frais supplémentaires par suite:			
– de dommages incendie/dommages naturels	<input checked="" type="checkbox"/> Durée de la garantie 24 mois	Max. CHF 10 mio.	
– de dommages incendie résultant d'actes terroristes	SA convenue		
– de vol	SA convenue		
– de dégâts d'eau	SA convenue		
– de bris de glaces	SA convenue		
– de dommages Extended Coverage	SA convenue		
FRANCHISE			
– Par événement	<input checked="" type="checkbox"/>	CHF 500.–	De CHF 200.– à CHF 100 000.–
RISQUES SUPPLÉMENTAIRES			
COUVERTURE DE BASE COMBIRISK	PRESTATIONS ASSURÉES	OPTIONS	
– Marchandises, installations et biens de tiers ou biens mobiliers agricoles, produits de la récolte, bétail et biens de tiers	<input checked="" type="checkbox"/> Indemnité annuelle maximale convenue	Max. 50% de la SA Biens mobiliers	
– Véhicules à moteur sans plaques de contrôle à la valeur actuelle	<input type="checkbox"/> SA convenue	Max. 50% de la SA Véhicules à moteur	
– Autres choses	SA convenue	Max. 50% de la SA Véhicules à moteur	
Dommages dans le cadre du paquet de couverture Extended Coverage:			
– troubles intérieurs	<input type="checkbox"/>		
– actes de malveillance			
– collision de véhicules			
– liquides			
– effondrement de bâtiments			
– masses en fusion			
– contamination radioactive			
– fuite d'installations Sprinkler et déluge reconnues			
– risques non cités (all risks)	<input type="checkbox"/> CHF 10 000.–	Jusqu'à CHF 200 000.–	
– Trousse d'urgence dans le monde entier	<input type="checkbox"/> CHF 5000.–	CHF 30 000.–	
– Altération de marchandises	<input type="checkbox"/> CHF 5000.–	De CHF 1000.– à CHF 10 000.–	

– Dommages aux citernes et silos	<input type="checkbox"/>	CHF 10 000.–	De CHF 1000.– à CHF 10 000.–
– Dommages de rongeurs aux câbles électriques	<input type="checkbox"/>	CHF 1000.–	Jusqu'à CHF 5000.–
– Glissement de la neige du toit	<input type="checkbox"/>	CHF 1000.–	
– Surfermentation de fourrage sec et altération de balles d'herbe et de maïs	<input type="checkbox"/>	CHF 5000.–	Jusqu'à CHF 100 000.–
COMBIRISK COUVERTURES INDÉPENDANTES DU SITE			
– Assurance externe, validité territoriale Monde	<input type="checkbox"/>	20% de la SA convenue	
– Choses spéciales et frais	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre de la SA	
– Trousse d'urgence, y c. contenu, dans le monde entier	<input type="checkbox"/>	CHF 5000.–	Jusqu'à CHF 30 000.–
FRANCHISE			
– Par événement	<input checked="" type="checkbox"/>	CHF 500.–	De CHF 200.– à CHF 100 000.–
– Pour les risques non cités (all risks)	<input checked="" type="checkbox"/>	CHF 2000.–	De CHF 3000.– à CHF 100 000.–
HYGIÈNE			
COUVERTURE DE BASE COMBIRISK		PRESTATIONS ASSURÉES	OPTIONS
– Chiffre d'affaires brut pour l'ensemble de l'exploitation ou par exploitation du restaurant/magasin	<input checked="" type="checkbox"/>	SA convenue = CA assuré, durée de la garantie 90 jours	Max. CHF 10 mio; poss. ext. durée garantie à 360 jours
Mesures décidées ou recommandées par les autorités afin d'empêcher la mise en danger de la santé humaine par des denrées alimentaires ou des objets usuels et des biens de consommation			
– dommages d'interruption en cas de fermeture d'entreprise	<input checked="" type="checkbox"/>	SA convenue	
– dommages aux marchandises, validité territoriale Monde	<input checked="" type="checkbox"/>	10% du CA assuré	
– altération de marchandises dans des installations de surgélation, de réfrigération ou de chauffage	<input checked="" type="checkbox"/>	CHF 5000.–	Jusqu'à CHF 20 000.–
– indemnité journalière en cas d'interdiction de travail	<input checked="" type="checkbox"/>	CHF 150.–	Augm. à CHF 300.–
– frais médicaux, frais de déblaiement et d'évacuation et frais de nettoyage	<input checked="" type="checkbox"/>	5% du CA assuré	
– pourrissement et gonflement tardif (acide butyrique) au fromage	<input type="checkbox"/>	SA = 50% du CA assuré de la production de fromage	
– accroissement de l'activité des lipases au fromage	<input type="checkbox"/>	SA = 50% du CA assuré de la production de fromage	
COMBIRISK COUVERTURES INDÉPENDANTES DU SITE			
– Dommages de répercussion engendrés par des entreprises tierces au sein de l'UE/de l'AELE/du RU	<input checked="" type="checkbox"/>	20% du CA assuré	
FRANCHISE			
– Par événement	<input checked="" type="checkbox"/>	CHF 500.–	De CHF 200.– à CHF 100 000.–
– En cas de pourrissement et gonflement tardif au fromage	<input checked="" type="checkbox"/>	CHF 2000.–	Augm. à CHF 5000.–
– En cas d'accroissement de l'activité des lipases au fromage	<input checked="" type="checkbox"/>	CHF 5000.–	
ACCIDENTS ANIMAUX			
COUVERTURE DE BASE COMBIRISK		PRESTATIONS ASSURÉES	OPTIONS
– Bovins	<input type="checkbox"/>	SA convenue	Max. CHF 1 mio.
– Chèvres, moutons	<input type="checkbox"/>	SA convenue	Max. CHF 1 mio.
– Animaux de l'espèce chevaline	<input type="checkbox"/>	SA convenue, par cheval max. CHF 25 000.–	Max. CHF 1 mio.
– Bisons, daims, cerfs, chameaux (y c. lamas, alpagas, etc.).	<input type="checkbox"/>	SA convenue	Max. CHF 1 mio.
– Décès d'un animal assuré consécutif à un accident	<input checked="" type="checkbox"/>		
– Mise à mort nécessaire consécutive à un accident d'un animal assuré décidée par un vétérinaire ou par les autorités	<input checked="" type="checkbox"/>		
– Blessures d'un animal assuré consécutives à un accident (seul. bovins, chèvres et moutons)	<input checked="" type="checkbox"/>		
– Frais de dégagement, de déblaiement et d'évacuation	<input checked="" type="checkbox"/>	CHF 2000.– par animal	
FRANCHISE			
– Par événement	<input checked="" type="checkbox"/>	10% de l'indemnité, min. CHF 200.–, max. CHF 2000.–	

TRANSPORT

COUVERTURE DE BASE COMBIRISK (SANS SURPRIME)		PRESTATIONS ASSURÉES	OPTIONS
– Transports avec les propres véhicules de l'entreprise ainsi que séjours à des expositions et foires en CH/FL, au premier risque	●	Par véhicule/foire et exposition: CHF 10 000.–	
– Perte et avarie des marchandises «contre tous risques», d'un emplacement à l'autre	●		
FRANCHISE			
– Par événement	■	CHF 200.–	
COUVERTURE DE BASE COMBIRISK			
– Transports et expéditions	■	Marchandises du domaine d'activité, de commerce et de fabrication du PA	
– Perte et avarie des marchandises «contre tous risques», d'un emplacement à l'autre, y c. événements d'ordre politique et social, tels que guerre, grèves, troubles sociaux, terrorisme et mines	■	Y c. séjours intermédiaires jusqu'à 30 jours	
Validité territoriale:	■		
– CH/FL			
– UE/AELE/RU			
– USA/Canada			
– Chine, y c. Hong Kong, Corée du Sud, Inde, Japon, Singapour, Taïwan, Thaïlande			
SA maximales au premier risque:			
– par transport routier, ferroviaire, aérien et maritime	■	CHF 200 000.–	
– par envoi par service express, de courrier ou de colis, y c. les offres de la Poste (uniquement avec signature du destinataire)	■	CHF 20 000.–	
– par envoi postal sans justificatif de distribution en CH/FL	■	CHF 2 000.–	
– Frais de déblaiement, de sauvetage et d'élimination	■	CHF 10 000.–	
– Frais supplémentaires	■	CHF 10 000.–	
– Pour l'ensemble des marchandises provenant de différents envois	■	CHF 400 000.–	
PAQUET DE COUVERTURE COMBIRISK TOP			
SA maximales au premier risque:			
– séjours à des expositions et foires en CH/FL et UE/AELE/RU	<input type="checkbox"/>	CHF 20 000.–	CHF 50 000.–, CHF 100 000.–, CHF 200 000.–
– séjours à des expositions et foires USA/Canada, Chine, y c. Hong Kong, Corée du Sud, Inde, Japon, Singapour, Taïwan, Thaïlande	<input type="checkbox"/>	CHF 20 000.–	CHF 50 000.–, CHF 100 000.–, CHF 200 000.–
– manipulations sur l'aire de l'entreprise du preneur d'assurance	<input type="checkbox"/>	CHF 20 000.–	CHF 50 000.– ou CHF 100 000.–
– installations propres à l'entreprise en CH/FL et UE/AELE/RU	<input type="checkbox"/>	CHF 5 000.–	CHF 10 000.– ou CHF 20 000.–
FRANCHISE			
– Par événement	■	CHF 500.–	CHF 200.– ou CHF 1000.–

ASSISTANCE

ASSISTANCE EN CAS D'URGENCE		PRESTATIONS ASSURÉES
– Organisation de mesures immédiates 24h/24 si une urgence survient à la suite d'un événement imprévu et soudain	●	Frais pour mesures immédiates jusqu'à CHF 1000.–
– Recommandation d'artisans sans situation d'urgence		
SERVICE DE BLOCAGE		
En cas de vol, de perte ou de disparition:	●	Frais effectifs Frais effectifs
– blocage de l'ensemble des cartes, pièces d'identité et téléphones mobiles enregistrés		
– remboursement des frais de blocage et de remplacement		
PROTECTION DES COMPTES		
– Indemnisation en cas d'abus:	<input type="checkbox"/>	CHF 20 000.– par événement et CHF 50 000.– par période d'assurance
de cartes lors de retraits à des automates ou lors du règlement sans argent liquide de marchandises et prestations (y c. sur Internet)		
– lors d'opérations bancaires sur Internet		
– lors d'opérations bancaires par téléphone, fax et e-mail		
– lors de recouvrements directs, d'ordres de virement et de l'encaissement de chèques		
– lors de retraits d'espèces		
FRANCHISE		
– Par événement	■	CHF 0.–



ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES

GROUPES DE MACHINES ET D'APPAREILS		PRESTATIONS ASSURÉES	OPTIONS
Assurance équipements techniques avec indemnisation à la valeur actuelle majorée	<input checked="" type="checkbox"/>	20% de la valeur actuelle	
Installations techniques de bureau sur le lieu d'assurance – Facteurs extérieurs – Incl. dommages d'exploitation internes – Incl. vol simple et abus de confiance	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	SA convenue au premier risque	Max. CHF 10 mio
Outils de travail mobiles en circulation et installations techniques de bureau portables – Facteurs extérieurs – Incl. dommages d'exploitation internes – Incl. vol simple et abus de confiance	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	SA convenue au premier risque	Max. CHF 10 mio
Machines et installations stationnaires sur le lieu d'assurance – Facteurs extérieurs – Incl. dommages d'exploitation internes – Incl. vol simple et abus de confiance	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	SA convenue au premier risque	Max. CHF 10 mio
Pertes d'exploitation et frais supplémentaires pour machines stationnaires – Délai de carence	<input type="checkbox"/>	SA convenue, durée de la garantie 12 mois	Max. CHF 1 mio
Grues et installations mobiles ainsi que machines de travail à propulsion autonome – Facteurs extérieurs – Incl. dommages d'exploitation internes – Incl. vol simple et abus de confiance	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	SA convenue au premier risque	Max. CHF 10 mio
Supports de données et frais de reconstitution de données ou Assurance de logiciels pour supports de données et frais de reconstitution de données – Facteurs extérieurs – Incl. dommages d'exploitation internes – Incl. vol simple et abus de confiance	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	SA convenue au premier risque	Max. CHF 1 mio
Frais supplémentaires nécessaires au maintien de l'exploitation	<input type="checkbox"/>	SA convenue au premier risque	Max. CHF 1 mio
FRANCHISE			
– Par événement	<input checked="" type="checkbox"/>	CHF 1000.–	De CHF 200.– à CHF 20 000.–



TREMBLEMENTS DE TERRE ET ÉRUPTIONS VOLCANIQUES

COMBIRISK COUVERTURES PAR SITE		PRESTATIONS ASSURÉES	OPTIONS
– Marchandises, installations et propriété de tiers ou biens mobiliers agricoles, produits de la récolte, bétail et propriété de tiers	<input checked="" type="checkbox"/>	SA convenue à la valeur totale	Max. CHF 5 mio
– Assurance prévisionnelle	<input checked="" type="checkbox"/>	10% de la SA convenue, min. CHF 10 000.–	
– Valeurs pécuniaires	<input checked="" type="checkbox"/>	CHF 5000.–	Augmentation selon le mode de conservation
– Constructions facilement transportables, y c. leur contenu	<input type="checkbox"/>	SA convenue	Max. CHF 5 mio
– Serres, vitrages de couche et tunnels en plastique, y c. leur contenu	<input type="checkbox"/>	SA convenue	Max. CHF 500 000.–
Véhicules à moteur: – En tant que marchandises à l'intérieur de bâtiments – En tant que marchandises commerciales en plein air – Propres VM avec/sans plaques de contrôle – VM de tiers au lieu d'assurance – Caravanes, mobile homes et bateaux – Autres choses – Revenus provenant de la sous-location de locaux commerciaux	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	SA convenue à la valeur totale SA convenue à la valeur totale SA convenue à la valeur totale SA convenue à la valeur totale SA convenue SA convenue SA convenue, durée de la garantie 24 mois	Max. CHF 2 mio Max. CHF 500 000.– Max. CHF 2 mio Max. CHF 500 000.– Max. CHF 500 000.– Max. CHF 200 000.–
COMBIRISK COUVERTURES INDÉPENDANTES DU SITE			
– Choses spéciales et frais	<input checked="" type="checkbox"/>	20% de la SA à la valeur totale, min. CHF 10 000.–	
FRANCHISE			
– Par événement	<input checked="" type="checkbox"/>	10% indemnisation, min. CHF 20 000.–/50 000.–	

Allianz Suisse

Tél. +41 58 358 71 11

Fax +41 58 358 40 42

contact@allianz.ch
allianz.ch



Suivez-nous sur:
allianzsuisse

WDPPR633F – 0820